

**Séance publique du 27 mars 2001**

**Délibération n° 2001-6480**

commission principale : urbanisme, habitat et développement social

commune (s) : Saint Priest

objet : **Acquisition amiable d'une parcelle située dans le périmètre de l'extension future du parc technologique de Porte des Alpes et appartenant à M. Montusclat**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'action foncière

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 13 mars 2001, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Dans le cadre général de l'opération Porte des Alpes, une réflexion sur une extension future du parc technologique aboutit à la définition d'un périmètre situé dans un triangle délimité par l'A 43, la rue de l'Aviation et la rue de l'Agriculture.

Dans ce périmètre de 49 hectares environ, la Communauté urbaine est déjà propriétaire de 17 hectares. Il convient de saisir l'opportunité de maîtrise supplémentaire.

Ainsi, monsieur Montusclat, propriétaire de la parcelle cadastrée sous le numéro 18 de la section AV pour une surface de 5 995 mètres carrés, accepterait de la céder à la Communauté urbaine au prix de 270 000 F conforme à l'avis des services fiscaux.

Cette parcelle est occupée par un agriculteur sous statut d'un bail verbal ;

Vu ledit compromis ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme, habitat et développement social ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve** ledit compromis.

**2° - Autorise** monsieur le président à signer l'acte authentique à intervenir.

**3° - La dépense** résultant de cette opération ainsi que les frais d'actes notariés estimés à 9 000 F seront prélevés sur les crédits inscrits au budget de la Communauté urbaine - exercice 2001 - compte 211 800 - fonction 824 - opération 0096.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,